

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉPARTEMENT DU NORD

Arrondissement de Valenciennes  
Canton d'Aulnoy-lez-Valenciennes

## COMMUNE DE PETITE-FORÊT

### Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal

L'an deux mil vingt et un, le vingt et un septembre à dix-huit heures trente, le Conseil municipal s'est réuni à la salle du Conseil (Jules Mousseron), en séance publique sous la présidence de Sandrine GOMBERT, Maire, en suite de la convocation en date du quinze septembre deux mil vingt et un dont un exemplaire a été affiché à la porte de la Mairie.

**SÉANCE : le 21 septembre 2021**

**Délibération n° : 21-09-21**

**7,5 Subventions**

**Objet : Attribution de subvention  
exceptionnelle – Centre les Ballerines**

#### ÉTAIENT PRÉSENTS :

Rachid LAMRI - Christine LEONET - Ali FARHI - Jean-Pierre POMMEROLE - Sylvia PISANO - Robert VANOVERSCHELDE - Didier DEMAREST - Gérard GAILLARD - Christian DURIEUX - Pascal CROMBE - Marie-Renée LOUVION - Véronique JOLY - Abdel-Aziz AITLAMAALMAHMED - Grégory SPYCHALA - Gérard QUINET - Claudine HERLIN - Tiphonie OTLET

#### ÉTAIENT EXCUSÉS :

Arlette VANDEPOEL a donné pouvoir à Sylvia PISANO  
Élisabeth SEREUSE a donné pouvoir à Jean-Pierre POMMEROLE  
François STASINSKI a donné pouvoir à Rachid LAMRI  
Isabelle DUFRENNE a donné pouvoir à Christine LEONET  
Léa DEQUAYE a donné pouvoir à Sandrine GOMBERT  
Dorothee MARTIN a donné pouvoir à Grégory SPYCHALA

#### ÉTAIENT ABSENTS

Claudine GENARD  
Dominique CORREA  
Dominique DAUCHY

**VU** le Code général des collectivités territoriales,

**VU** la délibération n°21-04-09 du 8 avril 2021 ;

**CONSIDÉRANT** que le Conseil municipal a voté, dans sa séance du 8 avril 2021, l'ensemble des subventions de fonctionnement allouées aux différentes associations pour l'exercice 2021.

**CONSIDÉRANT** que l'association « Centre les Ballerines » sollicite la municipalité pour une subvention exceptionnelle afin de participer aux dépenses liées à la problématique actuelle COVID19. Jusqu'ici l'association n'a jamais sollicité de subvention financière, puisqu'elle arrivait à gérer sa trésorerie en toute autonomie.

**CONSIDÉRANT** qu'à ce jour, avec l'impact Covid sa trésorerie est plus fragile, la crise sanitaire lui ayant fait perdre un grand nombre d'adhérent. Ainsi, l'association craint de ne pouvoir mener à bien cette saison sans aide financière.

Nombre de membres en exercice : 27

Nombre de membres présents : 18

Nombre de suffrages exprimés : 23

Votes Pour : 23

Vote Contre : 0

Abstention : 1

Envoyé en préfecture le 29/09/2021

Reçu en préfecture le 29/09/2021

Affiché le

SLO

ID : 059-215904590-20210929-21\_09\_21-DE

**CONSIDÉRANT** qu'elle sollicite donc une aide pour les frais annexes d'habillement des danseurs pour la saison 2021/2022.

**CONSIDÉRANT** que le bureau municipal propose d'allouer la somme de 2 000€.

**Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, approuve à la majorité des voix avec 1 abstention (Grégory SPYCHALA) :**

- de se prononcer favorablement sur l'attribution d'une subvention exceptionnelle de 2 000€ pour l'exercice 2021 à L'association Centre les Ballerines de Petite-Forêt.

Ainsi fait et délibéré en séance,  
Les jour, mois et an ci-dessus mentionnés  
Pour extrait certifié conforme

Le Maire,  
  
Sandrine GOMBERT

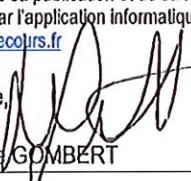
Mairie de Petite-Forêt  
Secrétariat Général

Acte affiché le :

29 SEP. 2021

Le Maire certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte, et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par les services du contrôle de légalité, saisine possible par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site Internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr)

Le Maire,

  
Sandrine GOMBERT